



LAFORÊT IMMOBILIER – SAS LES PORTES DU LUBERON au capital de 8000 €

RCS : AVIGNON 493875512

Siège social : 61 rue Carnot – 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Chaque agence est une entité indépendante.

N° TVA intra-communautaire : FR 484 938 755 12. Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens. Carte professionnelle transactions et gestion n°07-05 délivrée par la préfecture de VAUCLUSE – NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION -Garantie financière Transaction + Gestion : CEGI 128 rue de la Boétie –75378 PARIS.

Ventes : Barème à compter du 05/01/2018

Les prix affichés sont nets, frais d'agence inclus et hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires de transaction habitation (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 70.000€	5000€	6000€
De 70.001€ à 100.000€		9%
De 100.001€ à 150.000€		8%
De 150.001€ à 300.000€		6,5%
De 300.001€ à 500.000€		5,5%
Supérieur à 500.001€		5,5%

Honoraires commerciales (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous) sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cession de bail		Fonds de Commerce	
Prix de vente	Honoraires TTC	Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 80.000€	7000€ (5833.33€ HT)	Inférieur à 80.000€	7000€ (5833.33€ HT)
Egal ou supérieur à 80.000€	10%	Egal ou supérieur à 80.000€	10%

Honoraires pour estimation valeur vénale (RDV + dossier) : 100 € TTC

*Cas particulier : honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à l'établissement de l'acte de location :

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et meublés :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
 - *5 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 5 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur pour les biens de 1 à 119,99 m²
 - *4 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 4 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur pour les biens de 120 à 149,99 m²
 - *3,50 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3,50 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur pour les biens de 150 m² et plus
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 0 € TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels et Commerciaux : 12,50 % HT du loyer annuel soit 15% TTC à la charge du Preneur

Honoraires de rédaction d'acte à la charge du demandeur :

Estimation valeur locative : 90 € TTC

Gestion locative

Honoraires de gestion : 5 % HT du loyer annuel, soit 6% TTC à la charge du mandataire bailleur.

Autre(s) service(s) en gestion locative :

Assurance Loyers Impayés :

GLI : 2,35 % TTC des loyers (principal + charges)

GLI + VL : 4,05 % TTC des loyers (principal + charges)

Frais de clôture de dossier de Gestion : 90 € TTC à la charge du mandant bailleur.